



## LES DECODEURS

### L'activité législative relative à la gestion de l'eau

#### Proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement :

- Portée par une coalition de députés transpartisane (socialistes, écologistes, centristes et républicains) et adoptée à l'Assemblée Nationale en juin 2016, le Sénat a  **finalement reporté l'adoption de cette proposition de loi.**
- Cette dernière a pour objectif de **créer un droit à l'eau** en précisant qu'aujourd'hui **150.000 personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable en France et un million de ménages y ont accès à un coût inabordable.**
- Concrètement, cette proposition de loi vise à :
  - **Mettre à disposition gratuitement des points d'accès à l'eau potable**, des toilettes publiques (dans les communes de plus de 1.500 habitants) et des douches (dans les localités de plus de 3.500 habitants) ;
  - Créer une **aide préventive au paiement des factures** via un «chèque eau», sur le modèle du chèque énergie pour les titulaires de la CMU et du RSA socle, consacrant plus de 3% de leur budget à payer leur facture d'eau, soit près de 2 millions de personnes.
- Quelle suite ? Cette proposition de loi devrait être de nouveau inscrit à l'agenda du Sénat lors de la prochaine session parlementaire de juillet, au motif que le texte serait « inabouti » et les charges engendrées pour les collectivités ne sont pas « assumées financièrement ou politiquement ».



## LES DECODEURS

### L'activité législative relative à la gestion de l'eau

#### Proposition de loi pour le maintien des compétences « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération :

- Portée par Bruno RETAILLEAU (LR, Vendée), François ZOCCHETTO (LR, Mayenne), Philippe BAS (LR, Normandie), Mathieu DARNAUD (LR, Ardèche), cette proposition de loi vise à **revenir sur les dispositions de la loi NOTRÉ en matière de transfert de compétences**. Adoptée en première lecture au Sénat, elle a été transmise à l'Assemblée Nationale.
- Dès lors, nous constatons que **les débats se poursuivent** autour du transfert de compétences, ce qui a conduit le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales Jean-Michel BAYLET à **rappelé les objectifs visés par les dispositions de la loi NOTRÉ de 2015** :
  - Il existe aujourd'hui 35 000 services d'eau et d'assainissement, dont la commune reste l'autorité organisatrice dans 80% des cas témoignant de l'« **extrême** » **atomisation de l'organisation locale**. En découle alors la volonté de **mutualiser les moyens techniques et financiers** « indispensables à un service public de qualité » ;
  - La volonté de « **mieux connaître les réseaux** » car aujourd'hui est estimé à 20% le taux de pertes ;
  - **Renforcer la cohérence à l'échelle intercommunale** des services d'eau et d'assainissement ;
  - **Constituer le trait d'union entre le « petit cycle » et le « grand cycle » de l'eau** à travers la gestion intercommunale.
- Quelle suite ? Cette proposition de loi sera examinée à l'Assemblée Nationale lors de la reprise des travaux parlementaires.